

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI DE
L'ANNÉE 2023 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. François Gastonguay, substitut au maire du Canton de Roxton,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-092

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES
6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 Aménagement du territoire
 - 6.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme
 - 6.1.2 Agence forestière de la Montérégie (AFM) – Déploiement des plans d'aménagement forestiers (PAF) bonifiés dans les basses-terres du Saint-Laurent

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

- 6.2 Développement économique
 - 6.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Marie-André Gauthier et Mathieu Gagné 1352-FSE-2023-07
 - 6.2.2 Portefeuille d'investissement FLI/FLS – Dossier Les Aliments Soïo 1288-FLI/FLS-2021-01
 - 6.2.3 Comité d'investissement commun (CIC) – Nomination d'un membre en remplacement de madame Karine Lavallée
 - 6.2.4 Mandat pour l'élaboration du plan d'action de la politique de développement social de la MRC d'Acton
- 6.3 Entente de développement culturel 2021-2023
 - 6.3.1 Ajout d'un volet culturel à la Foire agroalimentaire édition 2023 pour des animations culturelles
 - 6.3.2 Mandat de gestion de l'Année Serge-Lemoyne
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE
 - 7.1 Chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS) – Offre de services
- 8. COURS D'EAU
 - 8.1 Approbation de la personne désignée – Municipalité de Béthanie
- 9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
 - 9.1 Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions – Demande d'aide financière
 - 9.2 Convention de fourniture de services concernant l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » sur le territoire de la MRC d'Acton – Modification
- 10. RESSOURCES HUMAINES
- 11. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
- 12. RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
- 13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
- 14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
- 15. CORRESPONDANCE
- 16. VARIA
- 17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 AVRIL 2023**

2023-093

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 12 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est
distribuée aux membres du Conseil.

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice
générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués,
ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel
déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2023-094

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des
comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis
séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste
et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au
long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	5 133,04 \$
Comptes à payer	183 328,75 \$
Salaires et contributions de l'employeur	136 005,57 \$
Total	324 467,36 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	3 053,45 \$
Comptes à payer	21 835,69 \$
Total	24 889,14 \$

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

6.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 355-2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité du Canton de Roxton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 355-2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité du Canton de Roxton ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-095

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Léo Benoit, appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 355-2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

6.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement numéro 2022-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2022-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité d'Upton ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-096

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur François Gastonguay, appuyé par monsieur Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2022-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**6.1.2 Agence forestière de la Montérégie (AFM) –
Déploiement des plans d'aménagement forestiers
(PAF) bonifiés dans les basses-terres du Saint-Laurent**

ATTENDU QUE l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) propose à la MRC un partenariat dans le cadre du projet « Déploiement des plans d'aménagement forestiers (PAF) bonifiés dans les basses-terres du Saint-Laurent » ;

ATTENDU QUE la participation des MRC partenaires peut prendre la forme d'un financement correspondant à un certain nombre de PAF bonifiés additionnels pour leur territoire respectif, s'ajoutant aux 66 prévus initialement pour la Montérégie ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet, l'aide financière prévue pour la réalisation d'un PAF bonifié est de 750 \$;

ATTENDU QUE le projet rejoint les objectifs du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-097

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier l'intention de partenariat de la MRC d'Acton à l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) à raison de trois (3) plans d'aménagement forestiers (PAF) bonifiés additionnels par année pour une période de trois (3) ans.

6.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Marie-Andrée Gauthier et Mathieu Gagné 1352-FSE- 2023-07

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux entreprises déposée par Marie-Andrée Gauthier et Mathieu Gagné ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-098

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présente dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE - Démarrage	1352-FSE-2023-07	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

6.2.2 Portefeuille d'investissement FLI/FLS – Dossier Les Aliments Soïo 1288-FLI/FLS-2021-01

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Dumaine a déposé un avis de proposition de consommateur en date du 30 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le syndic nommé au dossier est la firme Jean Fortin & Associés Syndics Inc. ;

ATTENDU QU'au moment du dépôt de l'avis, Les Aliments Soïo était endetté envers la MRC d'Acton (MRC) pour un montant total de 15 070,79 \$ (prêt 1288-FLI/FLS), soit 5 004,09 \$ provenant du FLI et 10 066,70 \$ provenant du FLS ;

ATTENDU QU'une preuve de réclamation au montant de 20 070,79 \$ a été déposée au syndic par monsieur René Pedneault le 16 mai 2022 ;

ATTENDU QUE la MRC détenait un cautionnement de 15 000 \$ pour garantir le prêt mais dont la proposition de consommateur le libère ;

ATTENDU QUE la MRC n'a encaissé aucun montant comme règlement final suivant l'acceptation par les créanciers de la proposition de monsieur Jean-Philippe Dumaine ;

ATTENDU QUE le dossier a été provisionné aux états financiers au 31 décembre 2021 ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-099 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De radier le prêt 1288-FLI/FLS-2021-01 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6.2.3 Nomination d'un membre du Comité d'investissement commun (CIC)

2023-100 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Zoé Bisailon à titre de représentante du secteur des entreprises au sein du Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC d'Acton, en remplacement de madame Karine Lavallée.

6.2.4 Mandat pour l'élaboration du plan d'action de la politique de développement social de la MRC d'Acton

ATTENDU la Politique de développement social de la MRC d'Acton adoptée le 8 février 2023 ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a reçu une offre de service pour la réalisation d'un plan d'action en développement social afin de développer une vision commune qui servira de boussole pour répondre aux besoins émergents de la population ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-101 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat de services avec madame Claire Raymond au montant de 17 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'un plan d'action en développement social.

6.3 Entente de développement culturel 2021-2023

6.3.1 Ajout d'un volet culturel à la Foire agroalimentaire édition 2023 pour des animations culturelles

2023-102 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat avec la Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour des animations culturelles au montant de 2 000 \$, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023.

6.3.2 Mandat de gestion de l'Année Serge-Lemoyne

2023-103 Il est proposé par M. François Gastonguay
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat avec madame Mélanie Racicot pour un mandat de gestion de l'Année Serge-Lemoyne au montant de 9 600 \$, taxes en sus, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023.

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS) – Offre de services

ATTENDU QU'un modèle de règlement de prévention des incendies a été élaboré en 2009 par les aviseurs légaux de la MRC conformément au plan de mise en œuvre du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QU'après près de 15 années d'application, il y a lieu de réviser ledit règlement ;

ATTENDU QUE la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) s'est engagée à soutenir les municipalités qui incorporent le chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS) à leur réglementation ;

ATTENDU QUE le service de prévention des incendies de la MRC a recommandé aux municipalités locales d'intégrer le CBCS dans leur réglementation révisée, entre autres pour assurer une cohérence dans l'application, pour obtenir le soutien de la RBQ et pour obtenir l'immunité en cas de poursuite ;

ATTENDU QUE la MRC peut assurer la coordination d'un mandat externe visant à élaborer un modèle de règlement de prévention des incendies révisé, intégrant le CBCS, qui serait ensuite soumis aux municipalités locales de la MRC pour adoption ;

ATTENDU l'offre de services reçue de monsieur Félix-Antoine Lamontagne Lapointe, spécialiste en prévention des incendies ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-104 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de monsieur Félix-Antoine Lamontagne Lapointe pour l'élaboration d'un modèle de règlement de prévention des incendies qui intègre le chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS). Le montant total de la facture pour l'accomplissement du mandat sera pris à même le Fonds Régions et Ruralité, volet 2 et ne pourra excéder 5 139,89 \$, incluant le temps, les frais de déplacement et les frais de repas.

8. COURS D'EAU

8.1 Approbation de la personne désignée – Municipalité de Béthanie

2023-105 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de monsieur Paul Lussier à titre de personne désignée de la municipalité de Béthanie, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

9.1 Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE la piste cyclable « La Campagnarde » est parsemée de haltes et d'aires de repos qui n'ont pas été rénovées depuis leur construction vers la fin des années '90 ;

ATTENDU QUE la signalisation est déficiente et usée à certains endroits et mérite qu'elle soit améliorée, sécurisée et intégrée ;

ATTENDU QUE la mise en valeur intégrée et la réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation sur la piste cyclable « La Campagnarde » dans la MRC d'Acton permettra de mieux combler les attentes des utilisateurs locaux et des cyclotouristes provenant de l'extérieur ;

ATTENDU QUE ce projet d'envergure nécessite un investissement majeur que la communauté locale et régionale n'est pas en mesure d'assumer seule ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds Régions et Ruralité devient nécessaire à la viabilité du projet ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-106

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De déposer une demande d'aide financière au Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds Régions et Ruralité au montant de 157 067 \$;
2. De confirmer la participation financière de la MRC de 40 344 \$ pris à même le Fonds Régions et Ruralité, volet 2 ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

9.2 Convention de fourniture de services concernant l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » sur le territoire de la MRC d'Acton – Modification

ATTENDU QUE le 20 mai 2020, la MRC d'Acton et monsieur Jacques Desmarais ont signé une convention de fourniture de services concernant l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » sur le territoire de la MRC d'Acton ;

ATTENDU la modification apportée à ladite convention en mai 2022 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau ladite convention pour tenir compte de l'inflation ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-107

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter les modifications proposées à la convention de fourniture de services intervenue entre la MRC d'Acton et monsieur Jacques Desmarais tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil ;
2. D'autoriser le préfet de même que la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer cette modification à la convention.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 Embauche de Madame Linda Robitaille

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une préposée à l'immatriculation

CONSÉQUEMMENT,

2023-108

Il est proposé par M. François Gastonguay
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Linda Robitaille à titre de préposée à l'immatriculation à compter du 2 mai 2023 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

11. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 tenant lieu de reddition de comptes ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-109

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport d'activités du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 déposé séance tenante ;
2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC ;
3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

12. RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

ATTENDU l'obligation pour la MRC de produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU le rapport pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 préparé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-110

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains pour l'année 2022 ;
2. De transmettre ledit rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de le rendre disponible pour consultation sur le site web de la MRC d'Acton.

13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. CORRESPONDANCE

**15.1 MRC de Maskinongé – Demande d'appui pour modifier le
taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps
partiel**

ATTENDU les démarches entreprises concernant les enjeux de relève chez les pompiers ;

ATTENDU les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) faites au ministre des Finances à l'effet d'éliminer les irritants fiscaux liés au métier de pompiers volontaires et de pompiers à temps partiel ;

ATTENDU la résolution numéro 58/03/2023 de la séance ordinaire de la MRC de Maskinongé le 8 mars dernier ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-111

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Maskinongé avec les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec demandant :

- Au ministre des Finances, une augmentation du crédit d'impôt à 1 500 \$;
- L'établissement d'une exonération d'impôt des premiers 10 000 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel ;

- Que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et de ces femmes qui risquent leur vie pour aider leur communauté.

15.2 Madame Kristell Savard – Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route

ATTENDU QUE les Québécoises et les Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc ;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales ;

ATTENDU QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée ;

ATTENDU QU'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied ;

ATTENDU QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé ;

ATTENDU QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-112

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la MRC d'Acton demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec ;
- Que le MRC d'Acton demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet ;

- Que la MRC d'Acton demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Transports et de la Mobilité durable ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

15.3 Show de la rentrée Acton Vale

2023-113 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme *Le Show de la rentrée* pour l'année 2023.

15.4 Régie de Loisirs de Roxton Falls – Souper Steak et Homard – Achat de billets

2023-114 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. François Gastonguay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense relative à la présence de deux (2) personnes au souper Steak et Homard organisé par la Régie de Loisirs de Roxton Falls. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

16. VARIA

16.1 Politique d'acquisition d'œuvre d'art – Acquisition 2023

ATTENDU la politique d'acquisition d'œuvre d'art de la MRC d'Acton adoptée le 17 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE cette politique prévoit la parution annuelle d'un appel de dossiers, définit le mode et les critères d'acquisition des œuvres et établit la participation d'un comité mandaté pour évaluer les propositions reçues ;

ATTENDU QU'il y a eu le dépôt d'un seul dossier avec une seule proposition ;

ATTENDU QUE cette œuvre sera exposée dans les bureaux de la Municipalité de Béthanie,

CONSÉQUEMMENT,

2023-115 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de l'œuvre intitulée *Le retour des bernaches no. 2* de l'artiste-peintre Catherine Plante, au coût de 977,29 \$ taxes incluses.

16.2 Ratification du comité de chantier Habitation

ATTENDU QUE le Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la solidarité, constitué à cette fin par la résolution n° 2019-163, a déposé un projet de plan d'action au Conseil pour adoption ;

ATTENDU QUE ledit plan d'action a été adopté par le Conseil le 15 janvier 2020 par la résolution n° 2020-019 ;

ATTENDU QU'au plan d'action sont identifiées quatre (4) priorités d'action pour lesquelles des chantiers de co-construction de projets seront mis sur pied ;

ATTENDU QUE le Comité local recommande qu'au moins un membre du Conseil soit nommé pour siéger sur chacun des comités de chantier ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-116

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. François Gastonguay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les membres suivants pour siéger sur le comité du chantier Habitation :

- M. Jean-Marie Laplante
- M. Éric Charbonneau
- M. Guy Bond

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-117

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h20.

(signé)

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

(signé)

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**